



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 3 avril 2023 à 19 h 00, à la salle de l'Hôtel de Ville, et à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Madame Stéphanie Gagnon, Monsieur Gaétan Gagnon, Monsieur Dorté Létourneau et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Est absent : Monsieur Roger Chamberland

Ouverture de la séance à 19 h 00

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance : présences
Lecture de l'avis de convocation

- 1.0** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0** Dépôt/ Lettre de démission du conseiller au siège numéro 1
- 3.0** Nomination maire suppléant(e)
- 4.0** Demande d'autorisation/ Mandat au directeur des travaux publics afin de demander des soumissions pour l'achat de deux camions F-150 d'occasion
- 5.0** Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 23-523 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 94 170 \$
- 6.0.** Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 7.0** Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 h 00 par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Madame Stéphanie Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 1

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT(E) (AVRIL À SEPTEMBRE 2023)

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Monsieur Dorté Létourneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° 23-04-103

**** DÉPÔT**

23-04-104



N° de résolution
ou annotation

N° 23-04-105

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil municipal nomme madame Karine Roussel, conseillère, maire suppléante pour la période du 3 avril 2023 au 18 septembre 2023, en remplacement de monsieur Roger Chamberland, conseiller, lequel a donné sa démission le 23 mars dernier.

DEMANDE D'AUTORISATION/ MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS AFIN DE DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONS F-150 D'OCCASION

ATTENDU QUE le camion F-350 du département des travaux publics ne fonctionne plus depuis janvier 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'achat de deux camions F-150 d'occasion afin de pallier le manque du F-350;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate monsieur Simon-Pierre Dufour, directeur des travaux publics afin de demander des soumissions pour l'achat de deux camions F-150 d'occasion auprès du concessionnaire Desmeules Automobiles inc.

N° 23-04-106

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-523 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET UN EMPRUNT DE 94 170 \$

Mme Karine Roussel, conseillère, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 23-523 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 94 170 \$;

Dépose le projet de règlement numéro 23-523 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 94 170 \$.

N° 23-04-107

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 20 l'ordre du jour étant épuisé :
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dorté Létourneau
et résolu À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 0

**André Desrosiers,
Maire**

**Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière**

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.